



21 09 2010

## Polémique autour de nouvelles antennes relais Free prévues à Paris

AFP PARIS — Un syndicat d'employés municipaux, une association et les élus Verts de la capitale ont condamné lundi un projet de délibération de la ville de Paris voulant autoriser l'opérateur Free à installer des antennes relais sur les toits municipaux.

Selon cette délibération devant être votée lors du conseil de Paris les 27 et 28 septembre et que l'AFP s'est procurée, "Free Mobile a sollicité la Ville de Paris, en sa qualité de propriétaire de points hauts afin de bénéficier d'un accès à son domaine public, dans des conditions comparables à celles consenties à ses concurrents".

En janvier dernier, Free est devenu le quatrième opérateur de téléphonie mobile en obtenant sa licence de l'Etat.

"Le cahier des charges d'attribution de la quatrième licence d'opérateur 3G oblige notamment le titulaire à couvrir 27% de la population métropolitaine par le service voix dans les deux ans suivant la délivrance de l'autorisation", indique la délibération.

Dans un communiqué, les Verts relèvent qu'à Paris "l'opérateur convoite une cinquantaine de sites publics et quelques 250 toits d'immeubles, soit 300 antennes supplémentaires" (ndlr : Une BST ou site d'antennes relais = 3 antennes relais soit 300 x 3 = 900 antennes relais supplémentaires à Paris).

"Le conseil de Paris doit-il prendre le risque d'augmenter encore l'exposition des Parisiens aux ondes électromagnétiques?", interrogent les Verts qui organisent mardi une conférence de presse sur le sujet à la mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement.

Le syndicat Supap-FSU et l'association Robin des Toits ont de leur côté rappelé que "la Ville de Paris avait pourtant renvoyé le débat sur la prolifération d'antennes-relais vers une conférence de citoyens appelée +Ondes, Santé et Société+ lancée par le maire PS de Paris Bertrand Delanoë.

Cette conférence avait, le 18 Juin 2009, préconisé la suppression du Wi-fi dans les bâtiments municipaux, une exposition du public aux champs électromagnétiques à 0,6 v/m (volts par mètre) notamment.

Elle devait aussi donner lieu à une nouvelle charte entre la ville et les opérateurs: "Or, de nouvelle Charte: point. En plus, la Ville de Paris veut accorder satisfaction à un quatrième opérateur en dépit des recommandations des parisiens", ont déploré le Supap-FSU et Robin des toits.

"Bertrand Delanoë veut faire signer cette convention, il a les moyens de changer la donne sur Paris, il ne l'utilise pas", a déploré auprès de l'AFP Etienne Cendrier, porte-parole de cette association.

Contacté par l'AFP, l'opérateur Free a répondu qu'il n'avait "pas de commentaires sur ce sujet".



Des techniciens installant des relais téléphoniques sur le toit d'un immeuble parisien en mars 2003